

Budgets et règles spécifiques aux organismes de financement

Appel à projets 2023-2024 : Solutions fondées sur la nature pour la biodiversité, le bien-être humain et le changement transformateur (BiodivNBS)

[Canada – Québec] – [FRQNT]

CONTACT

Pays / région	Canada / Québec
Organisme de financement (acronyme)	FRQNT
Personne-ressource de l'organisme de	Leslie Walsh, Responsable de programmes
financement	Téléphone : 418 643-8560, poste 3457
	Courriel: Lesliemarie.walsh@frq.gouv.qc.ca

CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET PLAFONDS BUDGÉTAIRES

Contribution financière à l'appel (en EUR)	Un maximum d'environ 600 000 € (ou 900 000 \$ CA)
Montant minimum ou maximum de financement attribué <u>par projet (en EUR)</u>	Un maximum d'environ 200 000 € par projet (ou 300 000 \$ CA par projet, pour au plus 100 000 \$ CA par année pendant trois ans)

RÈGLES GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

Milieux admissibles	Tous les milieux
Admissibilité d'un partenaire en tant	Seuls les chercheuses et chercheurs affiliés
qu'établissement gestionnaire	à un établissement universitaire du Québec
	reconnu par les Fonds de recherche du
	Québec (FRQ) peuvent présenter une
	demande de financement (voir « Autres
	règles d'admissibilité particulières » ci-

	dessous pour obtenir des précisions sur les
	critères d'admissibilité).
Admissibilité des coûts, types et plafonds	La partie du budget des projets prévue pour le Québec est réservée à l'utilisation décrite à la section 8 des <u>Règles générales communes</u> des FRQ. Les candidatures retenues du Québec peuvent recevoir un maximum de 100 000 \$ CA annuellement par projet pendant trois ans. Les frais indirects de la recherche (FIR) de 27 % sont versés à l'établissement gestionnaire et s'ajoutent à ces montants.
La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) doit-elle être incluse dans le budget?	Oui
Autres règles d'admissibilité particulières	Chercheuse principale ou chercheur
	principal (CP)
	Le ou la CP du Québec sera responsable de
	gérer le financement accordé par le FRQNT.
	Pour être admissible, le ou la CP du Québec
	doit:
	avoir le statut en recherche 1(i)
	(chercheur ou chercheuse
	universitaire), tel que défini dans les
	Règles générales communes des FRQ;
	œuvrer dans un domaine de recherche
	couvert par le FRQNT.
	Composition de l'équipe
	L'équipe québécoise doit comprendre au minimum de :
	• un ou une PI éligible, ET
	un cochercheur ou une cochercheuse
	éligible qui a le statut 1(i)(chercheur ou
	chercheuse universitaire), tel que défini
	dans les <u>Règles générales communes.</u>
	Ces personnes devront œuvrer dans des domaines du FRQNT.
	Cochercheuses ou cochercheurs (COC) Pour être admissible, un ou une COC doit avoir le statut 1, 2 ou 3, tel que défini dans les Règles générales communes. L'équipe peut inclure des COC issus des domaines de recherche couverts par le FRQNT, FRQSC, ou FRQS.

Collaboratrices et collaborateurs
Toute personne correspondant au statut 1,
2, 3 ou 4, tel qu'énoncé dans les <u>Règles</u>
générales communes des FRQ, peut se
joindre à l'équipe en tant que
collaboratrice ou collaborateur.

INFORMATION:	Frq.gouv.qc.ca

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

AOTRES REINSEIGNEIVIENTS IMPORTANTS	
Soumission de prédemandes ou demandes	L'ensemble des chercheurs principaux et
complètes et autres exigences	chercheuses principales et des
administratives à respecter à l'échelle	cochercheurs et cochercheuses du Québec
nationale ou régionale	doivent créer ou mettre à jour leur profil d'utilisateur dans le <u>Portfolio électronique</u>
	FRQnet. À chaque projet, la chercheuse principale ou le chercheur principal doit produire et remplir le formulaire simplifié de prédemande disponible dans le portfolio FRQnet du FRQNT et le soumettre au plus tard le 10 novembre 2023 à 16h00 (heure de l'Est). Les personnes candidates du
	Québec devront y fournir, en français, des renseignements comme le titre du projet, son résumé, les membres de l'équipe et le budget.
	Les personnes candidates retenues pour l'étape de la demande complète seront également invitées à soumettre un formulaire simplifié dans le Portfolio électronique FRQnet.
	Pour en savoir plus sur la soumission du formulaire simplifié de prédemande, consultez la page Web du FRQNT sur le programme.
Soumission de rapports financiers et scientifiques à l'échelle nationale ou régionale	Les rapports financiers annuels doivent être remplis dans le Portfolio électronique

	FRQnet, suivant les directives données dans les <u>Règles générales communes</u> .
Autres renseignements importants	Toutes les subventions attribuées par les FRQ sont assujetties à leurs Règles générales communes ainsi qu'à leur Politique de diffusion en libre accès, Politique sur la conduite responsable en recherche et Stratégie de mobilisation des connaissances.
	Les renseignements personnels et confidentiels recueillis sur le FRQnet sont traités conformément à l'Énoncé relatif à la protection des renseignements personnels et confidentiels.